



La CAF a t elle tous les pouvoirs?

Par **Doucy**, le **03/06/2019** à **17:31**

Bonjour,

J'aiemerais savoir si la CAF a tous les pouvoirs en matière de blocage sur les prestations de retraite ,

Pour simplifier, je perçois le Rsa à la place de l'AAH qui m'a été supprimée brutalement (je suis restée 2 mois sans aucune ressource) ayant atteint l'age légal de la retraite en juin 2018.

La caisse de retraite me doit un rappel de pensions depuis le 01/07/18 qui est bloqué apparemment par la CAF, je viens de l'apprendre, eu égard au versement du RSA.

Je me doute bien qu'il y aura un recalcul de la CAF, mais ne devrait elle pas le faire indépendamment et après mes déclarations, puisque c'est le processus habituel?

A t elle donc le pouvoir de s'immiscer dans les services retraites ? Est ce normal que je doive rester dans l'attente à ce point?(plus d'un an que cela dure et je n'ai pas encore la complémentaire...

Merci à vous , pour votre dévouement,

cordialement

Iris

Par **youris**, le **03/06/2019** à **17:43**

bonjour,

la CAF a le droit et même l'obligation de vérifier si les déclarations de l'allocataire sont exactes, elle dispose pour cela d'un certain nombre de pouvoirs pour vérifier les déclarations des allocataires.

mais pour que la CAF bloque le versement de votre retraite ce qui n'est pas certain selon votre message, il faudrait que vous ayez une dette envers la CAF ce que vous n'indiquez pas et une saisie sur les revenus doit respecter une procédure bien précise.

vous devez vous renseigner auprès de votre CAF ou saisir son médiateur.

doit-on comprendre que vous percevez votre retraite et le RSA, ce qui est possible mais rare ?

salutations